

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 27 mars 2012

Monsieur Marc Provencher  
Environnement Canada  
801-1550, avenue d'Estimauville  
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet :   Projet Parc éolien de Rivière-du-Moulin**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 6 et 7 mars derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier désire obtenir l'information suivante :

- Le COSEPAC a recommandé d'accorder à la Grive de Bicknell le statut d'espèce menacée, quelles sont les étapes subséquentes pour légaliser ce statut?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 29 mars prochain, compte tenu la deuxième partie de l'audience débutant le 11 avril prochain à l'hôtel La Saguenéenne de Chicoutimi.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission